



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 39701

Texte de la question

M. Francis Galizi demande à Mme le ministre de l'environnement de bien vouloir lui indiquer les raisons de la suppression du collège de la prévention des risques technologiques par l'article 3 du décret no 96-235 du 21 mars 1996 car cet organisme, qui se caractérisait par la diversité et l'indépendance de ses membres, outre les consultations qu'il assurait auprès du Gouvernement, pouvait examiner de sa propre initiative toute question relevant de sa compétence et assurer la publication de ses avis.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant la décision de suspension des activités du collège de la prévention des risques technologiques. La réforme de l'Etat constitue un objectif essentiel du Premier ministre. Elle suppose un allègement des structures des administrations centrales, mais aussi le rattachement aux ministères techniques des organismes interministériels dont le positionnement auprès du Premier ministre ne s'impose plus et la suppression des organismes faisant doublon. C'est dans cet esprit que la Mission interministérielle de l'effet de serre et la Commission du développement durable ont été rattachées au ministère de l'environnement. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la suppression du collège de la prévention des risques technologiques. Cette décision ne remet pas en cause la volonté du Gouvernement de recourir à une expertise en matière de risque technologique chaque fois qu'elle s'avère utile. Dans ce cadre, le ministre de l'environnement mène actuellement une réflexion sur la façon dont les organismes consultatifs placés auprès d'elle pourraient voir leur statut aménagé pour assurer la poursuite des activités du collège relevant de ses compétences.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39701

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3063

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5539